

vaisseau n'a été mis à la disposition des autorités.

AMELIORATIONS SUR LA RIVIERE SAINT-CHARLES.

INTERPELLATION.

L'honorable M. Landry demande:

1. A qui doivent être dépensées les \$625,000 dont parle la réponse donnée à une interpellation faite le 16 mai au sujet de la rivière Saint-Charles?

2. Cette somme de \$625,000 comprend-elle: (a) le montant, et quel montant pour la construction d'un quai à eau profonde à Lévis; (b) le montant, et quel montant, pour terminer les travaux actuellement sous contrat et en rapport avec l'estuaire de la rivière Saint-Charles?

3. De ces \$625,000, quels sont les montants spécialement destinés (a) à la construction des écluses dans la rivière Saint-Charles; (b) au creusement de la rivière Saint-Charles elle-même depuis son embouchure jusqu'au pont Bickell?

Le très honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Les réponses du département sont comme suit:

1. Pour le dragage, la construction de l'écluse, d'une jetée et du quai.

2. (a) Non; (b) le dragage, oui; le quai, non.

3. (a) Si le projet d'écluse et de la jetée est adopté, le coût de leur construction est estimé à \$400,000.

(b) Comme il est dit dans la réponse précédente, l'approfondissement de la rivière Saint-Charles depuis le pont de la voie ferrée jusqu'au pont Bickell, résultera de la construction de l'écluse et de la jetée. Puis viennent le dragage pour l'obtention d'un chenal de 15 pieds de profondeur depuis l'embouchure de la rivière Saint-Charles jusqu'à l'écluse projetée; le dragage de l'estuaire et la construction des facilités sur la rive sud de la rivière. Ces derniers travaux absorberont la balance du crédit voté.

L'honorable M. LANDRY: La réponse, je crois, est inexacte. Je n'ai pas demandé quel sera le coût de ces travaux. J'ai demandé quel montant serait pris sur cette somme de \$625,000 pour la construction des écluses?

Le très honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Le renseignement demandé est, je crois, contenu dans la réponse.

Hon. sir RICHARD CARTWRIGHT.

ALLOCATIONS EN AIDE AUX EXPOSITIONS.

INTERPELLATION.

L'honorable M. LANDRY demande.

1. A qui doivent être données les \$150,000 demandées pour des expositions par le vote n° 47 des estimations budgétaires pour l'année finissant le 31 mars 1912?

2. A qui seront distribuées les \$75,000 demandées pour des expositions par le vote n° 418 des estimations budgétaires de 1912?

3. Qui doit recevoir les \$100,000 que demande le crédit supplémentaire n° 317?

4. Qui bénéficiera de l'octroi de \$50,000 demandées par le vote n° 60 des estimations budgétaires de 1912?

Le très honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Les réponses sont comme suit:

1. Le département de l'Agriculture.

2. Le département de l'Agriculture.

3. Le département de l'Agriculture.

4. L'association d'exposition des produits agricoles et industriels (limitée), de Regina, Saskatchewan.

L'honorable M. LANDRY: Qui recevra l'argent?

Le très honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Les fonctionnaires du département seront chargés de le dépenser.

L'honorable M. LANDRY: A qui cet argent sera-t-il payé?

Le très honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Ce sera au département de le décider.

L'honorable M. LANDRY: Mais nous ne pouvons savoir comment le département exercera sa discrétion.

Le très honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Pas encore.

RAPPORTS EN RETARD.

Le très honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Je dois dire à l'honorable sénateur de Stadacona que d'après les renseignements que j'ai obtenus, l'adresse de Son Excellence relativement aux pétitions présentées par la chambre de commerce, a été déposée sur le bureau du Sénat, et c'est une des choses demandées par lui.

L'honorable M. LANDRY: Et que dites-vous des autres rapports demandés?